

LE ROURET : élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune
Observations de M Jean-Christophe AGUILAR
<https://www.registre-dematerialise.fr/1530/observations>

Au sujet de l'avis [2019 07 03 - CHAMBRE DE L'AGRICULTURE](#) rendu par Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes concernant le STECAL At1

Cet avis de Chambre de l'agriculture réfère à un avis antérieur de la Chambre de l'agriculture formulé en février 2019.

Or, cet élément ne me semble pas annexé au dossier d'enquête publique du projet de PLU.

Concernant le STECAL At1

Rappelons que le STECAL At1, inscrit au projet de PLU, est un projet de construction, à vocation d'hébergement touristique, de bureaux et de commerces au cœur d'un site remarquable, oliveraie centenaire de 1,4 ha. Pour ce faire, ainsi que pour développer un vignoble, des vergers et du maraîchage, projette la destruction de 4,8 ha de forêt, espace boisé classé au POS, situés à l'Est de At1.

Sur les motivations de son avis favorable, en son paragraphe 4 Plan de zonage, la chambre d'Agriculture présente ce projet de construction d'un hôtel, de bureaux et de commerces comme nécessaire à la réalisation de <<la remise en culture de la colline Can Castellan>>. Le rapport de causalité échappe au néophyte...

S'agissant du projet agricole, aucun argument n'est même esquissé quant au potentiel du projet, aux retombées économiques escomptées; Que ce soit en terme de création d'emploi ou de chiffre d'affaire. Il faut dire que ces données sont rares, Monsieur Le Préfet lui aussi déplore: "Aucun nouvel élément sur ce projet n'a été apporté au dossier [du PLU] permettant de démontrer d'avantage le potentiel agronomique dans ce secteur" (page 4 de l'avis détaillé des services de l'Etat [2019 07 19 - DÉTAILS](#) , au sujet du STECAL At1).

S'agissant toujours du projet agricole: création d'un vignoble, vergers et cultures maraîchères, la question cruciale de la ressource en eau n'est pas abordée, alors même que la seule source d'approvisionnement du site At1 est le réseau d'eau public avec les réserves émises par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (C.f. [2019 07 02 - MRAE](#)), reprenant simplement la page 238 du [RAPPORT DE PRÉSENTATION](#) : « à l'heure actuelle, dans le cadre de la présente évaluation des incidences, aucune connaissance de l'évolution des capacités de la ressource en eau du Foulon n'est connue. Par conséquent, la capacité réelle de la commune à couvrir ses besoins en eau à l'horizon 15 ans est inconnue ».

S'agissant du projet de constructions de At1, il est à déplorer que la Chambre de l'agriculture, laquelle semble par ailleurs très investie dans la préservation et la reconquête des espaces

agricoles, n'émette aucune recommandation quant à la localisation en pleine oliveraie, des bâtiments et de leurs nécessaires équipement.

Est-il nécessaire de rappeler que le [bureau de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes](#) est composé de 6 membres, élus pour la durée du mandat Réunit une fois par mois, IL DONNE SON AVIS, délibère sur les orientations et décisions à prendre.

Son 1er Vice président Jean-Philippe FRERE Le Rouret - Oléiculteur

siège également au [conseil Municipal du Rouret](#) promoteur de ce projet de PLU.

Les dispositions du projet de PLU élaborées par le Conseil Municipal et portées par cet avis ne vont-elles pas aggraver le phénomène déploré par M. le 1er Vice président Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes?

[Alpes-Maritimes : la sécheresse "exceptionnelle" a fait perdre "30 à 35%" de ses revenus au monde agricole](#)

https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/alpes-maritimes-la-secheresse-exceptionnelle-a-fait-perdre-30-a-35-de-ses-revenus-au-monde-agricole_2433559.html

Aussi, en raison de toutes ses incohérences et éléments d'appréciation manquants, cet avis de Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, favorable au STECAL At1, ne doit-il pas être considéré avec circonspection?